

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230330-DEL2023033001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023



**Soisy**  
SOUS-MONTMORENCY

**VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du :**  
Jeudi 30 mars 2023

**Délibération n° 2023-03-30/01**  
*Ressources humaines*

*Le 30 mars 2023, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.*

Membres du conseil municipal en exercice : **33**

Date de convocation : **24 mars 2023**

**ETAIENT PRESENTS (25) :**

M. Strehaiano, M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Studzinska, Delaroche, Heubert, Amédéo, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Verna à M. About, M. Naudet à M. Le Maire, M. Zakaria à M. Poisson, M. Francine à M. Thévenot, M. Corceiro à M. Heubert. Mme Oziel à Mme Krawczyk.

**ABSENTS EXCUSES (01) :** M. Duranteau

**ABSENTS (01) :** M. Bekare

**SECRETAIRE :** Mme Mary

**OBJET :** Création d'emplois modifiant le tableau des effectifs

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le tableau des effectifs ;

**CONSIDERANT** les nécessités de service à la restauration scolaire justifiant un changement de filière et une augmentation du temps de travail d'un agent, il est proposé de créer un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique,

**CONSIDERANT** la mobilité interne d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet affecté au service actions scolaire et périscolaire, il est proposé de créer un poste à temps complet sur chacun des 3 grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à savoir, adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe afin d'élargir les possibilités de recrutement,

**CONSIDERANT** les nécessités de service de la régie marché rattachée aux commerces de proximité justifiant une augmentation du temps de travail du placier, il est proposé de créer un poste à temps non complet à 18h hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique,

**CONSIDERANT** le départ pour mutation d'une auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service action sociale, logements, petite enfance, il est proposé de créer un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**CONSIDERANT** le départ d'un adjoint du patrimoine à temps complet à la bibliothèque rattachée au service culture, il est proposé de créer un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe et un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe afin d'élargir les possibilités de recrutement,

**CONSIDERANT** le départ pour mutation d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service urbanisme / administration des services techniques, il est proposé de créer un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif et un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe afin d'élargir les possibilités de recrutement,

**CONSIDERANT** le départ pour mutation d'un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à la Direction des Ressources humaines, il est proposé de créer un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif et un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe afin d'élargir les possibilités de recrutement,

**CONSIDERANT** le départ à la retraite de l'adjoint administratif à temps complet assumant les fonctions d'assistante du Maire, il est proposé de créer un poste à temps complet sur chacun des grades suivants : adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe afin d'élargir les possibilités de recrutement,

**CONSIDERANT** la réussite à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'agent occupant les fonctions de chargé de communication, il est proposé de créer un poste à temps complet sur ce grade qui engendrera la suppression du tableau des effectifs du poste de rédacteur à temps complet dont l'agent est actuellement titulaire, et ce, après avis du Comité Social Territorial.

**CONSIDERANT** les nécessités de service à la police municipale, il est proposé de créer un poste à temps complet sur chacun des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à savoir adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe afin d'élargir les possibilités de recrutement,

**CONSIDERANT** la mobilité externe de l'agent contractuel à temps complet assumant les fonctions de responsable des marchés publics, il est proposé de créer un poste à temps complet sur le grade d'attaché, et d'un poste à temps complet sur chacun des grades du cadre d'emplois des rédacteurs, à

savoir rédacteur, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe afin d'élargir les possibilités de recrutement.

**VU** l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 23 mars 2023,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**APPROUVE :** les créations d'un poste d'adjoint technique à temps complet, d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (18h), de quatre postes d'adjoint administratif à temps complet, de quatre postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, de quatre postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, d'un poste d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, de deux postes de rédacteur à temps complet, de trois postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, de trois postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, d'un poste d'attaché à temps complet et d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

**ADOpte :** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Technique	Adjoint technique à temps complet	49	50
	Adjoint technique à temps non complet (18h)	0	1
Administrative	Adjoint administratif à temps complet	16	20
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	21	25
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	15	19
	Rédacteur à temps complet	9	11
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	5	8
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	6	9
	Attaché à temps complet	13	14
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1	2
	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1	2
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	4	5

H.

**IMPUTE** : la dépense au chapitre 012 du budget,

**AUTORISE** : Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire,

Florence MAP  


Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO  


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : - 4 AVR. 2023

Mis en ligne et/ou notifié le : - 5 AVR. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

- 5 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.